

# **Document complémentaire de la Ville de Brossard au mémoire de Longueuil sur la proposition de refonte tarifaire**

**Octobre 2020**

## INTRODUCTION

La Ville de Brossard considère important de participer au processus de consultation mis en place par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) sur la refonte tarifaire pour les services de transport collectif de la région métropolitaine de Montréal.

Nous souscrivons aux objectifs poursuivis, à savoir :

- Simplifier et harmoniser la tarification;
- Encourager l'utilisation du transport collectif.

Avec plus de 700 titres de transport répartis dans 17 grilles tarifaires, cette complexité tarifaire est devenue lourde, suscitant de la confusion, voire de la frustration, tout en mettant un frein à l'attractivité du transport collectif.

La Ville de Longueuil et le Réseau de transport de Longueuil (RTL) ont déposé un mémoire dans le cadre de la présente consultation.

De façon générale, la Ville de Brossard est en accord avec les recommandations et commentaires déposés, mais désire apporter certaines précisions, à savoir :

### 1. Housse tarifaire majeure de 44 % pour les usagers de l'axe Champlain

#### RECOMMANDATION 1

- Mettre en place une mesure tarifaire transitoire sur plusieurs années, en lien avec un service optimal, et que celle-ci soit financée par le gouvernement du Québec.

La Ville de Brossard souscrit entièrement à la recommandation 1. Il importe de comprendre que les usagers du transport collectif de Brossard sont directement affectés par cette importante hausse.

L'uniformisation est souhaitable, mais pour une grande partie des 24 000 usagers du corridor de l'axe du pont Champlain, la proposition fait en sorte que le titre mensuel dont le coût actuel est de 100 \$ augmente à 144 \$, seulement du fait de passer d'un tarif local à un tarif métropolitain. Cette hausse nous apparaît beaucoup trop grande en considérant que les améliorations au service ne sont pas encore complétées.

La grande majorité des usagers visés par cette hausse de tarif peut actuellement se rendre de la Rive-Sud à la gare du centre-ville sans faire de correspondance. Avec l'arrivée du REM, de nombreux usagers devront dorénavant faire un transfert modal supplémentaire pour un même trajet en transport collectif, ce qui peut représenter pour plusieurs une baisse de service. Ces usagers pourront envisager une bonification significative de leur service au fur et à mesure du déploiement du REM sur les autres tronçons que celui de la Rive-Sud. Enfin, nous anticipons que l'ajustement de la desserte en autobus sur le territoire de l'agglomération ne puisse pas, à court terme, combler entièrement le niveau de service optimal pour les usagers.

À la lumière de ces constats, nous croyons que la hausse proposée risque de diminuer la qualité de l'expérience client en transport collectif, de détourner une bonne partie de la clientèle vers l'automobile et d'être contre-productive pour diminuer la congestion sur le réseau routier.

Par conséquent, il nous apparaît primordial de mettre en place une mesure tarifaire transitoire étalée sur plusieurs années, en lien avec l'amélioration progressive de l'offre de service et que celle-ci soit financée par le gouvernement du Québec.

## 2. Uniformisation des tarifs pour la région métropolitaine

### RECOMMANDATION 2

- Uniformiser la tarification à 100 \$ pour les régions de Laval, Longueuil et Montréal, et ce, par souci d'équité et pour une vision métropolitaine cohérente du financement du transport collectif.

La Ville de Brossard est en accord avec la recommandation 2.

## 3. Cadre financier

### RECOMMANDATION 3

- Mettre en place un nouveau chantier qui aura comme objectif de proposer des solutions pour générer des revenus supplémentaires et maintenir une stabilité de la contribution des usagers et des municipalités.

Tout en étant en accord avec la recommandation 3 de Longueuil et du RTL, la Ville de Brossard désire préciser qu'il est impératif d'assurer une stabilité de la contribution non seulement pour les usagers, mais également pour les municipalités.

Les exercices financiers actuels et projetés, préparés par l'ARTM, démontrent que la contribution des usagers et des automobilistes tend à diminuer tandis que celle des municipalités augmente.

Les municipalités, contrairement aux autres gouvernements supérieurs, doivent présenter des budgets équilibrés. Une forme de stabilisation financière est nécessaire dans le temps si nous voulons tous faire en sorte d'optimiser le transport collectif et d'atteindre nos objectifs en développement durable.

#### 4. Enjeux de financement

##### RECOMMANDATION 4

- **Augmenter significativement le financement du gouvernement du Québec pour le transport collectif et diversifier les sources de financement, et ce, afin de permettre le développement du transport collectif et la réalisation de projets structurants.**

Tout en étant en accord avec la recommandation 4 de Longueuil et du RTL, la Ville de Brossard renchérit en demandant que le gouvernement du Québec augmente significativement sa contribution dans le maintien et le développement du transport collectif.

La mise en place de projets de transport structurants nécessite des investissements majeurs. Le Réseau électrique métropolitain (REM) est un exemple concret, tout comme la venue d'un mode structurant dans l'axe du boulevard Taschereau reliant la station de métro à celle du REM, à Brossard. L'ajustement de la desserte qui en résulte est crucial à l'atteinte des objectifs en matière de mobilité durable. Le cadre financier et les enjeux de financement actuels ne nous permettent pas d'y arriver pleinement.

#### 5. Tarifs réduits pour les étudiants et les aînés

##### RECOMMANDATION 5

- **Maintenir un tarif préférentiel pour les étudiants et définir des balises pour des tarifs préférentiels pour les déplacements locaux hors pointe pour les aînés, et ce, en accord avec les orientations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).**

La Ville de Brossard croit qu'il est important de soulever à ce stade-ci l'importance de prévoir une tarification sociale, notamment pour les étudiants et les aînés.

Nous comprenons que la présente consultation publique amorcée par l'ARTM sur le projet de refonte tarifaire porte uniquement sur la simplification de la tarification

des services de transport collectif régulier et adapté de la région métropolitaine. Par conséquent, nous comprenons qu'une autre période de consultation s'adressera à la tarification sociale.

Nous soutenons la demande de la CMM à l'ARTM qui consiste à analyser et à évaluer les différents mécanismes de tarification sociale et leurs impacts en termes de coûts ainsi que sur l'achalandage du transport collectif.

De plus, nous soutenons la CMM selon laquelle la mesure devrait être financée par le gouvernement en considérant que les investissements consentis en matière de tarification sociale auront des répercussions positives dans les domaines de la santé et du développement économique et social, et qu'il s'agit d'une mesure de redistribution de la richesse.

Plus spécifiquement en ce qui concerne les aînés, des programmes tarifaires préférentiels pour ceux-ci dans l'agglomération de Longueuil visent à favoriser les déplacements locaux en dehors des périodes de pointe. La mise en application est variable en fonction des orientations de chacune des municipalités de l'agglomération. Avec la refonte tarifaire et la venue du REM, une réflexion sur le design, le financement et la portée de ces programmes s'impose.

## CONCLUSION

Le projet de refonte tarifaire, en vue de sa simplification, apparaît comme un enjeu incontournable. Nous ne pouvons que saluer les efforts de l'ARTM pour cet exercice de consultation. La Ville de Brossard est d'avis que pour réussir cet exercice, il importe de prévoir des mesures tarifaires transitoires afin de minimiser la forte hausse pour les 24 000 usagers de l'axe Champlain. La première phase de développement du REM, prévue l'année prochaine, se doit d'être une réussite et une tarification transitoire apparaît comme un élément essentiel.

Cet exercice met également en lumière l'importance pour le gouvernement du Québec d'augmenter sa participation financière de manière récurrente. Quant à l'ARTM, elle doit mettre en place de nouvelles solutions pour générer des revenus supplémentaires tout en diversifiant les sources de financement. Ces enjeux nous permettront d'assurer une plus grande stabilité de la contribution des usagers et des municipalités.

## **Rappel des recommandations : Ville de Brossard**

### **RECOMMANDATION 1**

Mettre en place une mesure tarifaire transitoire sur plusieurs années, en lien avec un service optimal, et que celle-ci soit financée par le gouvernement du Québec.

### **RECOMMANDATION 2**

Uniformiser la tarification à 100 \$ pour les régions de Laval, Longueuil et Montréal, et ce, par souci d'équité et pour une vision métropolitaine cohérente du financement du transport collectif.

### **RECOMMANDATION 3**

Mettre en place un nouveau chantier qui aura comme objectif de proposer des solutions pour générer des revenus supplémentaires et maintenir une stabilité de la contribution des usagers et des municipalités.

### **RECOMMANDATION 4**

Augmenter significativement le financement du gouvernement du Québec pour le transport collectif et diversifier les sources de financement, et ce, afin de permettre le développement du transport collectif et la réalisation de projets structurants.

### **RECOMMANDATION 5**

Maintenir un tarif préférentiel pour les étudiants et définir des balises pour des tarifs préférentiels pour les déplacements locaux hors pointe pour les aînés, et ce, en accord avec les orientations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).